



Cette CCP est la dernière du mandat actuel. Le renouvellement de cette instance est en cours.

FO vous remercie du soutien que vous voudrez bien lui apporter, pour qu'elle continue à défendre une véritable communauté de travail, avec une politique de rémunération et de parcours professionnels identiques à celle des collègues fonctionnaires.

A métier équivalent,
gestion équivalente

4 décembre 2014

Je défends le soutien
Je défends mes intérêts,

Je vote FO

CCP

13 novembre 2014

Ordre du jour



Mobilités



Questions diverses

Déclaration

FO est très attachée au renforcement de la communauté de travail, c'est pourquoi depuis l'ouverture des travaux sur les parcours professionnels des contractuels, elle est une véritable force de proposition et un aiguillon pour que les travaux aboutissent.

FO regrette vivement que les travaux débutés depuis 2 ans, aient été suspendus depuis septembre dernier et ce au moins jusqu'au début de l'année 2015. FO y voit un manque de volonté d'aboutir de la part de l'administration, ce qu'elle déplore et demande la reprise des réunions dès le mois de décembre.

FO rappelle la demande unanime des représentants des personnels, d'instaurer des grilles indiciaires identiques à celles de fonctionnaires, éléments essentiels pour une équité de traitement, avec le bénéfice de l'indemnité de résidence et du SFT (supplément familial de traitement) servis aux collègues fonctionnaires.

La mise en place de la grille indiciaire, c'est aussi l'assurance de connaître la date et le montant de l'évolution du salaire.

Les changements de types et de niveaux doivent intervenir selon le même mode opératoire que celui existant chez les collègues fonctionnaires.

Un tableau annuel de promotion doit être établi, ce qui est le seul moyen de traiter sur un même pied d'égalité tous les agents remplissant les conditions pour notamment changer de type. Le changement de type à l'occasion d'une demande de mobilité n'est plus acceptable et a toujours été dénoncé par FO, car il ignore les collègues ne faisant pas de demande de mobilité et qui pourtant méritent aussi d'accéder au type supérieur.

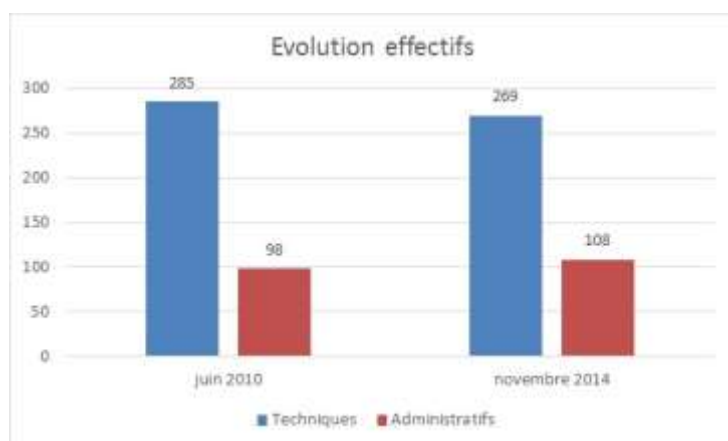
FO demande pour 2015 un concours de déprécarisation pour les corps de SA, d'Attaché et de TSF. Dès lors que les inscrits au concours d'Attaché de 2014 ont été moins nombreux que le nombre de postes offerts, il convient dès maintenant de solliciter chacun des collègues remplissant les conditions pour connaître leur intention de se présenter ou non à un concours. Si des collègues sont intéressés par la déprécarisation, l'ONF doit organiser de nouveau un concours d'Attaché.

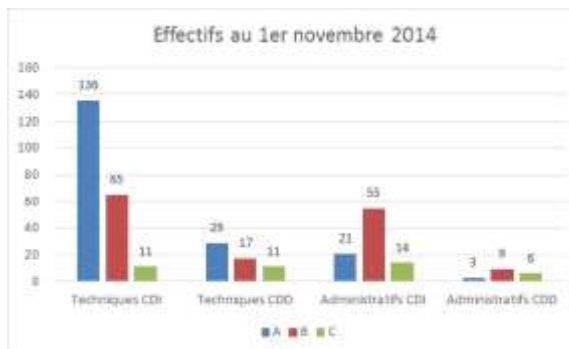
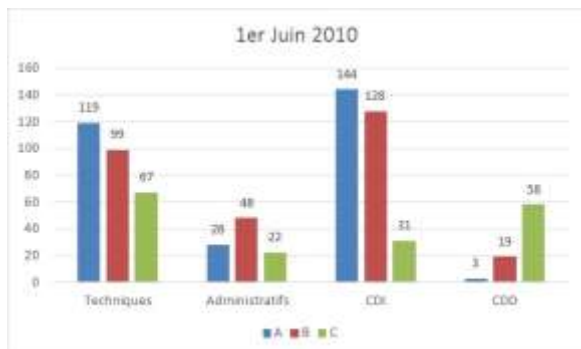
FO souhaite réellement que tous les agents contractuels puissent avoir un avenir.

Mobilités

Poste	Statut du poste	Libellé	Localisation	clt	Candidatures	Attribué A	Venant de
11497	Vacant	RUP	Le Mans	A1 bis	1 chargé d'études contr.		
3483	SV	Gestionnaire paie	Fontainebleau		1 SA contr.	SAUVETRE Bénédicte	Fontainebleau
10396	SV	RUP travaux	Compiègne	A1 bis	1 TF contr.		
9399	SV	RUP	Epinal	A1 bis	1 chargé d'études contr.		
12844	SV	Chef des services généraux	Nancy	A1 bis	4 (2 Attachés, 1 SACE, 1 SACE contr.)		
12066	SV	RUP	Clermont l'Hérault	A1	9 (4 TF, 3CATE, 1 IAE, 1 chargé d'études contr.)		
13351	Vacant	Chef de projet UP	Gap	A1	5 (2CTF, 2 CATE, 1 chargé d'études contr.)		
7924	SV	RUT	Chambéry	A1 bis	5 (2 IAE, 1 CTF, 1 CATE, 1 chargé d'études contr.)		
13402	SV	Gestionnaire RH	Paris		3 (2SA, 1 contr.)		

Evolution des effectifs





Questions diverses

Réponse à la déclaration de FO

La DRH précise que les travaux concernant les parcours professionnels des contractuels reprendront en janvier 2015. Même si la reprise est un peu tardive, FO s'en félicite. En matière de grille indiciaire, le dossier semble évoluer dans le bon sens et une grille identique à celle des fonctionnaires paraît à portée de main. FO va poursuivre ses démarches pour que cela devienne réalité.

La DRH ne semble pas favorable à l'élaboration d'un tableau annuel de promotions pour les changements de type, évoquant même une impossibilité. FO est en total désaccord avec cette réponse et va continuer à œuvrer, pour que tous les contractuels soient placés sur un même pied d'égalité dans le cadre d'un changement de type.

Les derniers concours de déprécarisation se dérouleront en 2015. Toutefois, il n'y aura pas de concours pour les adjoints administratifs puisque tous ceux qui voulaient le présenter ont pu le faire. Une incertitude demeure toutefois pour le concours d'Attaché. FO réitère sa demande de consultation des Attachés remplissant les conditions et souhaite qu'un concours soit organisé, même si une seule demande est formulée par un agent.

Un bilan de la déprécarisation sera présenté au prochain CTM.

La prochaine CCP devrait se tenir en mars 2015. FO vous communiquera la date dès que le calendrier 2015 sera arrêté.

Je défends mon avenir, je défends des parcours professionnels et une rémunération identiques aux collègues fonctionnaires. Je défends une véritable communauté de travail

Je VOTE FO